

Rapport financier AFAR

Pour validation à l'assemblée générale du 27 décembre 2012

Le rapport financier couvre la période 2007-2012. Les comptes sont provisoirement arrêtés au 1er décembre 2012 pour être présentés à l'assemblée générale. Nous exprimons le résultat en utilisant des chiffres arrondis, les valeurs exactes sont à consulter dans le tableau.

Comptes AFAR 2007-2012								
Arrêtés provisoirement au 1er décembre 2012								
<i>Fin d'exercice au 31 décembre</i>								
	Années						2012	
-	Précédentes	2007	2008	2009	2010	2011	(provisoire)	
Charges année		-259.64 €	-96.9	-108	-217.7	-3997.63	-909.6	
Produits année		1250	586	581	4055.21	237.19	400	
Avance des associés	1183.16	55.1	88.9	100	-1031.11	-385.85	0	
Résultat de l'exercice	-320.37	1045.46	578.00	573.00	2.806.40	-4.146.29	-509.60	
<i>Etat des comptes</i>	Années						2012	
	Précédentes	2007	2008	2009	2010	2011	(provisoire)	
Solde banque	862.79	1413.26	1705.26	1697.26	1955.45	1673.97	1052.07	
Solde caisse		252	252	252	272	0	20	
Solde paypal		0			0	0	104.6	
Non encaissé			<i>(non relevé entre 2006 et 2011)</i>					35
Total banque + caisse + non encaissé		1665.26	1957.26	1949.26	2227.45	1673.97	1211.67	
<i>Avoir calculé (résultat année précédente + résultat de l'exercice)</i>	862.79	1908.25	2486.25	3059.25	5865.65	1719.36	1209.76	

Résultats des exercices

Le résultat de l'exercice 2012 présente un déficit de 500€, celui de l'année 2011 de 4 100€, alors que les exercices précédents étaient bénéficiaires (2800€, 600€, 600€, 1000€ de 2010 à 2007)

Ce décalage s'explique par un niveau très faible des dépenses en 2007-2009, pour une forte entrée de dons en 2010. Les avoirs accumulés en 2007-2010 ont été utilisés en 2010-2012.

Les principales dépenses et recettes

Les explications des dépenses jusqu'à 2010 figurent dans le rapport financier provisoire présenté à l'assemblée générale du 3 décembre 2010. Nous détaillons ici les dépenses et recettes des années 2010-2012

- aide à particulier pour frais de justice (3500€)
- remboursement des sommes avancées par les membres du bureau 2005-2010 (1400€)
- financement des activités dans le cadre du Ciane (600€)
- abonnement à des revues de droit et médecine (350€)
- don pour un colloque de périnatalité (Grenoble 2011)

Précisions

Les frais bancaires, très bas les années précédentes, sont maintenant de l'ordre d'un peu moins de 100€ par an. Le trésorier a désormais accès au compte bancaire en ligne (84€/an), et nous acceptons les dons et adhésions par Paypal (commission proportionnelle au montant). Nous avons compté en frais bancaire deux incidents liés à encaissement tardif de cotisations et dons : un chèque perdu et un chèque refusé à encaissement, pour un total de 100€.

Le détail des remboursements dûs aux membres du bureau pour des sommes avancées depuis 2005 sont présentées en annexe.

Le site Internet nous est revenu à une centaine d'euros ces 3 dernières années.

Alliance francophone pour l'accouchement respecté <http://afar.info> (2012)2

L'AFAR cotise au Collectif interassociatif autour de la naissance (Ciane) à hauteur de 50€ (2010) puis 100€ par an (2011, 2012). Nous avons également répondu à hauteur de 200€ à un appel à dons lancé par le Ciane en 2012 pour financer le voyage d'un de ses représentants à la rencontre annuelle du réseau européen des associations de périnatalité (ENCA). 160€ ont été alloués au remboursement de frais de transports d'un membre de l'AFAR dans le cadre d'activités du Ciane.

Les recettes sont constituées des cotisations de nos adhérents : 15 adhérents pour 355€ en 2012, 11 adhérents pour 237€ en 2011, 13 adhérents pour 345€ en 2010 et 90€ de dons. Nous avons reçu un don de 3500€ d'un particulier. Nous avons également vendu des posters à un Conseil général (45€).

E.Phan, trésorière
4 décembre 2012